AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0824
FR0011742329-FS0326

18 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MC PHY ENERGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 avril 2017, la société anonyme Emertec Gestion (17 rue de la Frise, 38000 Grenoble), agissant pour le compte du fonds FCPI Emertec 4 dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 avril 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société MC PHY ENERGY et détenir, pour le compte dudit fonds, 513 421 actions MC PHY ENERGY représentant autant de droits de vote, soit 5,37% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MC PHY ENERGY sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 563 600 actions représentant 10 414 402 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.